



Maisons-Alfort, le 27 mai 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande de changement de composition et de condition d'emploi
du produit biocide ALCO CID A
AMM n°BTR0219**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **CID LINES** de demande de changement de composition et de condition d'emploi pour le produit **ALCO CID A (AMM n°BTR0219)**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne le changement de composition et de condition d'emploi du produit ALCO CID A, qui bénéficie d'une autorisation transitoire de mise sur le marché (AMM n°BTR0219), en cours de validité.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit ALCO CID A est un biocide de type 4 composé de 80 % m/m d'éthanol se présentant sous la forme liquide.

Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

L'éthanol est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	éthanol
N° CAS :	64-17-5
Type de produit :	4

CONSIDERANT

- Que les données fournies sont suffisantes à l'évaluation ;
- Que le changement de composition porte sur le changement d'un coformulant de la substance active ;
- Que, après comparaison des compositions intégrales et examen de la nature des formulants, les propriétés physico-chimiques de l'ancienne et de la nouvelle préparation peuvent être considérées comme similaires ;
- Que, après comparaison des compositions intégrales et examen de la nature des formulants, le changement de composition n'est pas susceptible d'être à l'origine de nouvelles propriétés toxicologiques et écotoxicologiques ;
- Qu'une Fiche de Données de Sécurité, de la responsabilité du demandeur, a été fournie pour la préparation conformément à l'article 31 du règlement REACH ;
- Que les justificatifs apportés permettent une application sans rinçage du produit ;
- Que la composition soumise par le pétitionnaire est conforme à l'arrêté du 19/12/2013 modifiant l'arrêté du 08/09/1999 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La classification retenue pour la substance active éthanol¹ est la suivante :

F – Facilement inflammable

Phrase de risque :

R11 : Facilement inflammable

Le classement proposé du produit ALCO CID A est le suivant :

F – Facilement inflammable

Phrase de risque :

R11 : Facilement inflammable

Conseils de prudence :

S3 : Conserver dans un endroit frais.

S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conditions d'emploi :

- Application par pulvérisation des surfaces ;
- Nettoyage préalable des surfaces ;
- Catégorie d'utilisateurs : professionnelle.

Toute modification relative aux caractéristiques déclarées pour le produit ALCO CID A lors de cette autorisation, y compris une modification de l'étiquetage, de l'emballage ou du conditionnement, devra être notifiée auprès des autorités concernées. Elle devra être validée si une évaluation est nécessaire.

¹ Source règlement (CE) n°1272/2008.

Considérant l'ensemble des données disponibles, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis favorable à la demande de changement de composition et de condition d'emploi n°20130081 du produit ALCO CID A, présentée par la société CID LINES, dans les conditions d'étiquetage et d'emploi précisées ci-dessus, et pour les usages listés en annexe à cet avis.

Le produit ALCO CID A devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans le rapport d'évaluation de la substance active lors de son approbation sur la liste de l'Union des substances actives du règlement (UE) n°528/2012 et dans le respect des échéances réglementaires associées à la substance active éthanol.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : Changement de composition et condition d'emploi, éthanol, TP4

Annexe 1

Liste des usages autorisés pour le produit ALCO CID A

Type de préparation	Composition du produit	Concentration de la substance active
liquide	éthanol	80 % m/m

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Conditions d'applications	Avis
TP4	Traitement bactéricide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf les entrepôts	100 %	5 min, 20°C sans rinçage	Favorable
TP4	Traitement bactéricide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques	100 %	5 min, 20°C sans rinçage	Favorable
TP4	Traitement bactéricide de locaux et matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf cuisines centrales collectives, transformation en vue de la remise directe et restauration	100 %	5 min, 20°C sans rinçage	Favorable
TP4	Traitement bactéricide de locaux et matériel de production de denrées alimentaires pour animaux domestiques	100 %	5 min, 20°C sans rinçage	Favorable
TP4	Traitement bactéricide de matériel de transport de denrées alimentaires pour la consommation humaine	100 %	5 min, 20°C sans rinçage	Favorable
TP4	Traitement bactéricide de matériel de transport de denrées alimentaires pour animaux domestiques	100 %	5 min, 20°C sans rinçage	Favorable
TP4	Traitement bactéricide de sacs et emballages vides hors usages phyto-pharmaceutique	100 %	5 min, 20°C sans rinçage	Favorable
TP4	Traitement bactéricide de laiterie (locaux)	100 %	5 min, 20°C sans rinçage	Favorable